

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 décembre 2013 à 19h00

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, FERNANDES, MASOLINI

MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme BUTHOD-RUFFIER donne pouvoir à Mme BEZANÇON, Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte l'avenant 1 au lot n° 2 « couverture/charpente », présenté par l'entreprise CHEMOLLE pour l'opération « Cœur de village ». Le diagnostic effectué sur la longère à l'issue des travaux de démolition a révélé des chevrons en mauvais état, qui nécessitent une modification du programme de réfection des toitures. Le montant de l'avenant est arrêté à 35 937.50 € ht.
Le contrat de maîtrise d'œuvre est ainsi majoré de 2 982.81 € ht et la mission SPS de 1 262.65 € ht
- Décide de recourir à l'emprunt pour financer l'ensemble de l'opération Cœur de Village. Il retient la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux du livret A + 1 % (soit 2.25 % actuellement), pour un montant de 460 000 €, sur 20 ans et dont l'échéance sera couverte par la rentrée des loyers des logements créés par cette opération. Il décide également de souscrire une ligne de trésorerie de 250 000 € sur 1 an, dans l'attente de l'encaissement des subventions accordées et pour couvrir l'avance de TVA payée sur les factures.
- Elit 2 délégués titulaires pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes du Sénonais (CCS), à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'aux prochaines élections municipales. Il s'agit de M. Michel PAPINAUD et M. Germain VANRYCKEGHEM.
- Autorise le Maire à signer avec la CCS, les conventions de mise à disposition des services « Urbanisme » et « Planification », qui fixent leurs modalités d'intervention, ainsi que toutes les pièces et actes administratifs nécessaires à leur mise en œuvre.
- Confirme son adhésion au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Saint Clément. Il autorise le Maire à signer la convention qui fixe les modalités techniques et financières de cette structure pour une durée de 3 ans. La participation communale annuelle s'élève pour 2013 à 1.30 € par habitant. Elle ne pourra ensuite excéder 2 € en fonction du résultat de l'année N-1.
Ces dépenses peuvent être éligibles à un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne au titre d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). M. le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.
- Prend connaissance de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vanne (SIE) au 1^{er} janvier 2014 et de l'évolution de la Fédération Départementale d'Electrification de l'Yonne (FDEY) en Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY). Ainsi les contrats de maîtrise d'œuvre passés avec le SIE en matière d'éclairage public cesseront d'exister au 1^{er} janvier 2014. Le conseil autorise le Maire à signer tout avenant avec le SDEY nécessaire à la poursuite des dossiers en cours aux mêmes conditions que celles fixées par le SIE, pour les dossiers inachevés : Eclairage public Rue du Moulin et Poste Croix.
Il est précisé par ailleurs qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, la CCS aura la compétence entière « Eclairage public », tant au niveau investissement, qu'entretien et fonctionnement.
- Décide conformément au code du travail, de procéder à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Cette évaluation transcrite dans un « Document Unique », est réalisée en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne et subventionnable par le Fonds National de Prévention de la CNRA. Le Maire est autorisé à solliciter cette aide.
- Arrête le régime indemnitaire de ses agents pour l'année 2014.
- Choisit de participer à partir du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Une participation mensuelle sera versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Maintien de Salaire Labellisée, sur la base de 10 € par agent à temps complet, proratisé au temps de travail de chacun.

- Autorise le Maire à signer avec GRDF, une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur, sur des bâtiments communaux. Ils permettront une plus grande fiabilité du comptage, une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, et la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur des index réels.
- Vote de nouveaux tarifs de location de la salle communale, permettant d'ouvrir le 3^{ème} module à la location :
3 modules, 1 jour : 175 € (été) - 215 € (hiver) 3 modules, Week-end : 240 € (été) - 290 € (hiver)
Le montant de la caution est relevé à 500 € pour toutes les locations.
- Accepte de réaliser des travaux d'entretien des berges Sud de la Gaillarde, conjointement avec le SIVU de la Gaillarde, sur une longueur de 100 m chacun. Le coût pour la commune est de 1 250 € ttc.
- Examine diverses demandes de subventions reçues en Mairie pour lesquelles il ne donne pas suite.
- Questions diverses :
 - 9 extincteurs seront à changer en 2014. Essayer de lisser la dépense sur 2013 et 2014.
 - M. le Maire fait part de la requête de Mme Arczewski à la Bardoue, qui souhaite la mise en place de panneaux pour réduire la vitesse dans la traversée du hameau à 30 Km/h. Elle est actuellement de 50 Km/h et non respectée, un panneau n'agira pas davantage.
 - Le contrat de déneigement avec M. Olivier Haerinck des Clérimois a été reconduit aux mêmes conditions pour l'hiver 2013/2014.
 - La commune profite de travaux engagés par le Syndicat Hydrologique sur le réseau d'adduction d'eau potable Grande Rue, pour passer des fourreaux électriques et téléphoniques, qui éviteront de rouvrir la tranchée à terme. La dépense est estimée à 369.20 € ht.
 - M. le Maire donne lecture de 2 courriers reçus de Mme Livia Masolini, l'un qui remet en cause la signalisation de la Rue du Bief, le stationnement gênant et le manque de visibilité. Sur les conseils de l'Agence Territoriale Routière, s'agissant d'une voie de desserte, il n'y a pas nécessité d'une signalisation particulière.
L'autre relatif aux mauvaises conditions d'entretien du ru de la Gaillarde qui longe sa propriété. Indépendamment de ce courrier de réclamation, la commune avait déjà programmé sur ce tronçon une intervention de nettoyage conjointe avec le SIVU de la Gaillarde.
 - Le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2014 a été présenté début novembre auprès de l'inspection académique, pour une application à la rentrée de septembre 2014. Il propose 5 matinées de 8h45 à 11h45 et 4 après-midis de 13h45 à 16h00. Il conviendra ensuite de définir les modalités d'occupation du temps périscolaire jusqu'à 16h45 : garderie, jeux, activités non fatigantes,... ? sachant que le recrutement d'animateurs est très onéreux, et que la démarche devra être commune aux 2 collectivités dans le cadre du regroupement pédagogique, sans oublier les impératifs des horaires de transports scolaires qui doivent rester identiques.
 - Un « guide du riverain » de la Gaillarde sera prochainement distribué aux intéressés par le SIVU de la Gaillarde ainsi que dans les écoles, avec présentation assortie pour ceux qui le souhaitent.
 - Une réunion publique de présentation du Projet de Plan Local d'Urbanisme aura lieu le 10 décembre à 19h30, dans la salle communale.
 - La commune de Villiers-Louis organise une réunion publique de présentation d'un projet éolien avec exposition, le 24 janvier 2014 dans sa salle des fêtes.
 - Le projet présenté par la société THÉOLIA sur Fontaine-la-Gaillarde il y a quelques années n'a pas été suivi d'effet.

Le Maire, Jack JUIGNÉ :



Jack Juigné